

RAPPEL : DESSERTE PORTUAIRE Réunion publique le mercredi 9 février à Colombelles

Dans le cadre de la concertation préalable au démarrage du projet de Desserte portuaire organisée depuis le 17 janvier dernier jusqu'au 18 février 2022, une réunion publique est prévue le mercredi 9 février à 18h dans la salle Jean Jaurès à Colombelles.

RAPPEL : EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?

Le projet de desserte portuaire a été imaginé dès l'origine en 2 temps :

- Une première section, portée par le Département du Calvados, entre le rond-point Normandial et la RD 402 sur la presqu'île (mise en service en juillet 2020).
- Une seconde phase, portée par Caen la mer, entre le nouveau rond-point de la presqu'île et le giratoire RVI (voir plan).

3 grands objectifs :

- **Réduire le trafic de l'avenue Jean Jaurès à Colombelles** qui supportait un important trafic de transit avec 14 000 véhicules par jour dont 8% de poids lourds.
- **Offrir un itinéraire de transit** permettant notamment de relier l'A13 (à partir de la porte de Paris) à la RD 515 (route de Ouistreham) en évitant le viaduc de Calix, très fréquenté.
- **Créer un nouvel accès à la presqu'île**, une zone en voie de développement en permettant l'essor de l'écoquartier ARCHIPEL d'Hérouville Saint Clair.

Concrètement, la phase 2 de la desserte portuaire consiste à déplacer le trafic actuel de la RD 402 vers la nouvelle voie et ainsi permettre la construction, dans un espace pacifié, d'une zone d'habitat.

LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable est une procédure organisée en amont du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

Ce temps de concertation permet notamment de :

- Débattre de l'opportunité du projet.
- Informer le public et répondre à ses interrogations sur le projet, ses objectifs et ses effets.
- Enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public.

La concertation préalable se déroule du **17 janvier (9h) au 18 février 2022 (17h)**.

EXPRIMEZ-VOUS !

A partir du 17 janvier et jusqu'au 18 février 2022, le grand public pourra s'informer sur le projet et participer à la concertation via différents moyens :

- **une rubrique dédiée** sur le site internet www.caenlamer.fr
- **un dossier de concertation** disponible sur le site www.desserte-portuaire.fr ainsi que dans les mairies concernées par le projet (Hérouville Saint Clair et Colombelles) et au siège de la Communauté urbaine (16 rue Rosa Parks à Caen)
- **une réunion publique** :
Colombelles (salle Jean Jaurès) - mercredi 9 février à 18h
Le pass sanitaire et le port du masque sont obligatoires lors de la réunion.

Attention

EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE, L'INSCRIPTION À CES ÉVÉNEMENTS EST OBLIGATOIRE :

- soit par mail : gestion-za@caenlamer.fr
- soit par téléphone : 02 31 39 40 39

(les inscriptions seront clôturées 48h avant l'événement).

Les questions ou commentaires peuvent être consignés dans les registres « papier » disponibles dans les mairies concernées par le projet, au siège de la Communauté urbaine, lors de la réunion publique, ou par voie dématérialisée sur le site www.desserte-portuaire.fr

